



Conditions d'utilisation

Jouer est un moment de plaisir, de partage et d'échanges

lacourdesjeux@gmail.com

Port : 06.87.20.33.27

www.lacourdesjeux.com

- Article 1** La ludothèque itinérante « La Cour des Jeux » permet au public de découvrir les jeux de société.
- Article 2** Le site d'accueil est proposé aux enfants à partir de 3 ans, adolescents, adultes. Tout enfant de moins de 10 ans doit être accompagné d'une personne majeure. Les enfants sont sous la responsabilité des parents.
- Article 3** L'accès à la ludothèque et le jeu sur place sont gratuits.
- Article 4** L'abonnement est valable un an à partir de la date d'inscription. Le montant est fixé selon votre statut.
- Famille / Particulier : 20 € par an
 - Professionnel : 25 € par an
 - Assistante maternelle : 20 € par an.
- Article 5** L'emprunt d'un jeu donnera lieu au versement d'une somme établie au préalable, soit lors de chaque prêt, soit en créditant une carte de prêts.
- Emprunt pour une durée de 4 semaines :
 - 2 € par jeu pour les familles / particuliers. (3 jeux maximum)
 - 1,50 € par jeu pour les collectivités. (7 jeux maximum)
 - 1 € par jeu pour les assistantes maternelles (5 jeux maximum)
- Article 6** L'inscription se fait sur place.
Documents nécessaires pour l'inscription :
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - une pièce d'identité.
- Article 7** Les jeux sont prêtés pour un délai de 4 semaines. Passé cette date, des pénalités s'élèvent à 0,50 € par jour de retard et par jeu.
- Article 8** Le jeu doit être rendu dans l'état où il a été emprunté. Il doit être remboursé s'il est perdu ou rendu cassé.
- Si le jeu est réparable, le coût de la réparation sera facturé à l'emprunteur.
 - Si le jeu est hors d'usage, l'emprunteur devra soit remplacer le jeu soit rembourser 50 % du prix selon la classification.
- Article 9** Les jeux utilisés sur place doivent être vérifiés et rangés.
- Article 10** Les jeux doivent être rendus propres et en bon état.

Valognes, le 15 septembre 2015

La Cour des Jeux